

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21696**

Intitulé

Dessinateur-concepteur en CAO DAO bâtiment et architecture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Actes & Formations	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Indispensable au bureau d'études, le Dessinateur Concepteur intervient dans le projet d'une construction ou d'une rénovation dès la conception et l'accompagne jusqu'à la réalisation du bâtiment. Ses tâches sont très variées et se caractérisent selon l'avancement du projet. Le dessinateur devra produire des plans en tenant compte des règles d'urbanisme et de la construction et toujours dans la contrainte de satisfaire les attentes et de respecter le budget du maître d'ouvrage. Ces principales activités seront la conception du projet de construction, le chiffrage avec une constante recherche d'économie, l'élaboration de la demande du permis de construire grâce à la CAO DAO, puis l'élaboration des plans d'exécution.

Le dessinateur concepteur peut se déplacer sur site. Il travaille en équipe, en collaboration avec les architectes, les ingénieurs ou les commerciaux. Le respect des délais conditionne la charge de travail.

Les capacités attestées :

- Dessiner pour concevoir
- Dessiner pour chiffrer
- Dessiner pour déposer un dossier la demande de permis de construire
- Dessiner pour construire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les Dessinateurs Concepteurs Bâtiment sont employés dans les bureaux d'études, dans les cabinets d'architecture, les entreprises de construction ou de bâtiment ou les institutions publiques.

- Dessinateur Concepteur en bâtiment
- Dessinateur Projeteur en bâtiment
- Technicien du bâtiment
- Collaborateur d'architecte

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

F1108 : Métré de la construction

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation :

4 cas pratiques :

- Réaliser un dossier de plan répondant à la réglementation en vigueur et au développement durable
- Réaliser un dossier de métré TCE
- Réaliser le dossier de demande de permis de construire grâce à la CAO DAO
- Réaliser graphiquement des détails techniques

Stage en entreprise

Rapport de stage

Soutenance

Par une VAE :

Concevoir et

chiffrer un projet

Réaliser des plans

Etablir un dossier de permis de construire

et un dossier de consultation des entreprises

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		4 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 2 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		4 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 2 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X		4 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 2 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé Dessinateur en CAO DAO bâtiment et architecture avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Dessinateur-concepteur en CAO DAO bâtiment et architecture" avec effet au 9 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nb de titulaires par an : 40

Autres sources d'information :

[Site Internet](#)

Lieu(x) de certification :

Saint herblain (44, Loire Atlantique)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Saint Herblain (44, Loire Atlantique)

Historique de la certification :

Certification précédente : Dessinateur en CAO DAO bâtiment et architecture